



Un 1^{er} Mai confiné mais revendicatif

A la veille de la journée internationale de lutte des travailleuses et travailleurs, nos organisations syndicales s'expriment ensemble dans la continuité de nos luttes communes pour défendre le Code du Travail, les retraites, les salaires, la sécurité sociale, le service public, les libertés et l'emploi.

Sans les salarié-e-s mal payé-e-s, précarisé-e-s, méprisé-e-s, pas de lutte contre le virus

Nous saluons l'engagement des salarié-e-s qui répondent présent-e-s pour satisfaire les besoins de première nécessité, qu'elles et ils soient dans le secteur de la santé, du médico-social, dans l'aide à domicile, la collecte et le traitement des déchets, les grandes surfaces alimentaires, les transports, la Poste, l'Éducation, les industries et toutes les activités essentielles et vitales dans ce contexte de pandémie mondiale. Ce sont principalement les salarié-e-s les plus mal payé-e-s, à temps partiel et précaires, majoritairement des femmes, qui se trouvent bien souvent en première ligne, parfois au péril de leur santé et de leur sécurité.

Hôpitaux, EHPAD : il ne suffit pas de rendre hommage, il faut répondre aux revendications !

En poursuivant la politique de suppression de lits de ses prédécesseurs (- 150 000 lits depuis 1980), en refusant la réouverture des usines qui permettrait la production de masques ou de bouteilles d'oxygènes, en n'organisant pas la production des tests et des médicaments, en maintenant tous les plans mortifères pour le système de soins publics (comme l'a révélé la déclaration du directeur de l'ARS Grand Est), ce gouvernement est pleinement responsable de la situation.

Ce ne sont pas de félicitations de convenance dont ont besoin les soignant-e-s et personnels des hôpitaux : **il faut, tout de suite, des masques, des tests de dépistage, des EPI, partout ! Il faut, tout de suite, du matériel, des postes, des augmentations de salaires !** C'est ce que demandaient et demandent toujours les soignant-e-s qui étaient mobilisé-e-s depuis plus d'un an et que le gouvernement a réprimés-e-s !

Dans les EHPADs, la revendication du ratio personnels/résident-e-s « un pour un », pourtant inscrite dans le plan Solidarité grand âge 2007 /2012, n'a pas non plus été appliquée. La scandaleuse recommandation du ministère de la Santé pour empêcher la prise en charge des résidents des EHPAD à l'hôpital doit être retirée !

La « guerre » ... aux droits des salarié-e-s ?

Nous dénonçons l'instauration d'un Etat d'urgence sanitaire liberticide, qui permet toutes les dérogations. Pour les patrons des grands groupes, tout va bien : 45 milliards d'euros d'argent frais, compensation de toutes les pertes, 300 milliards de garanties de prêts, contrôles réduits à presque rien. Pour les salarié-e-s, c'est la double peine : salaires réduits, télétravail qui augmente le temps de travail et détruit la vie familiale, congés et RTT amputés, durées hebdomadaires en hausse... Pour beaucoup, c'est aussi le chantage à l'emploi ou les licenciements.

Le salaire doit être maintenu à 100 %, les licenciements interdits !

Ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la note !

Les mensonges ont été nombreux : sur les primes (où sont les 1000 euros promis ? Et pour qui ?), sur les masques (inutiles, puis indispensables, on attend toujours leur livraison à tou-te-s), maintenant sur les tests (qui seraient, comme les masques au départ, presque inutilés...).

Les chantages aussi ont été nombreux pour forcer les salarié-e-s à revenir sur leur lieu de travail au mépris de leur santé et de leur sécurité. **Nous demandons toujours la définition, urgente, du périmètre des « activités essentielles » et l'arrêt immédiat de tout ce qui ne l'est pas, tout comme le respect du droit de retrait lorsque le/la salarié-e, comme c'est bien souvent le cas considère que sa santé est menacée.**

Selon le président du MEDEF, « *il faudra bien se poser la question tôt ou tard du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise* ».

Ce n'est pas aux salarié-e-s de payer la note d'une crise économique qui était là bien avant l'épidémie. Nos organisations syndicales n'accepteront pas d'être associées à l'organisation de la « reprise » telle que voulue par le MEDEF et le gouvernement !

Le « jour d'après », au contraire, doit être, entre autres, le moment d'une réflexion profonde sur les enjeux et les choix politiques concernant la santé, la justice sociale, environnementale... pour tou-te-s les citoyen-ne-s.

L'école ne doit pas être la garderie du MEDEF !

La réouverture des écoles et établissements scolaires a été annoncée pour le 11 mai. Il s'agit là d'abord de permettre le redémarrage de l'économie. Or, comme l'ont déclaré de nombreux scientifiques, cette mesure entraînerait le redémarrage ... de l'épidémie. Les recommandations de l'OMS pour le dépistage systématique sont claires ; il faut donc mettre en œuvre l'avis du CHST ministériel de l'Éducation nationale demandant, notamment, « *un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité* ». Il est en de même dans tous les secteurs d'activité

Pas de garanties sur la santé, pas de garanties sur les droits des salarié-e-s : pas de « reprise » !

Dans cette période de confinement indispensable pour freiner la propagation de l'épidémie, nous déplorons la reprise d'activités non essentielles. Nous demandons les réunions des CHSCT que les employeurs refusent le plus souvent de réunir. Nous demandons que les CSST et CSE soient réunis, ainsi que le rétablissement des CHSCT détruits par la « loi Travail ».

Plus largement, nous demandons à ce que puisse être entendue la parole des travailleurs et travailleuses, et de leurs élu-e-s, dont l'expertise de terrain et la représentativité sont précieuses.

Dans la Loire en particulier, nous demandons que les réunions des instances de dialogue social aient lieu, en particulier avec la préfecture et avec la DIRECCTE.

Les revendications doivent être satisfaites et nous ne permettrons pas que la « reprise » se fasse au prix du sacrifice de la santé ou des droits des salarié-e-s.

Il ne suffit pas de « suspendre », il faut retirer et abroger !

La suspension des réformes en cours n'est pas suffisante, il faut les retirer : en tout premier lieu **la réforme des retraites mais aussi la réforme de l'assurance chômage**, celle de la **transformation de la fonction publique**, ainsi que la réforme « **ma santé 2022** ».

**Nous soutenons tou-te-s celles et ceux qui partout sont en ce moment en train de se battre pour défendre tous leurs droits.
Le droit de retrait ne doit pas être contesté !**

Des préavis de grève ont été déposés dans de nombreux secteurs.

**Ensemble, nous préparons le Jour d'Après, avec un même mot d'ordre :
« Plus jamais ça ! »**

C'est ce que nous redisons le premier mai, journée internationale de solidarité de tou-te-s les travailleuses et travailleurs. Ce jour-là, nos revendications ne resteront pas confinées !

Saint-Étienne, le 24 avril 2020